



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2024-02-19

DECISION DU MAIRE

**ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES
RESEAU CAPE
POUR CLAIR DE LUNE, LES PTITS VOLI ET BRIN
D'EVEIL**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention de formation avec Mr GRATIA Damien, psychologue, pour une séance d'analyse de pratiques professionnelles au sein du réseau CAPE (réseau de directrices de crèches du département des Alpes de Haute-Provence) à l'attention des trois directrices des structures municipales.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Mr Damien GRATIA, psychologue, pour une séance d'analyse de pratiques professionnelles à destination des directrices des trois des crèches municipales les ptits voli, clair de lune et brin d'éveil au sein du réseau CAPE (réseau des directrices de crèches des AHP). Cette prestation a un coût de 195€ à diviser à part égale entre les trois crèches.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et Mr Damien GRATIA.

Fait à Sisteron, le 11/03/2024

Le Maire,

D. SPAGNOU